



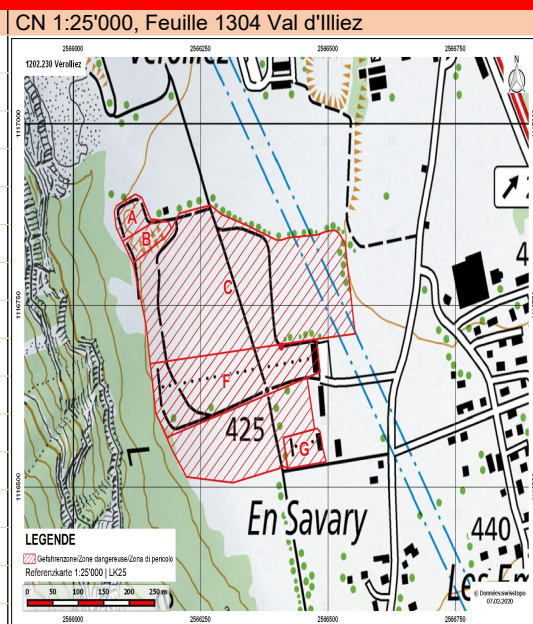
Avis de tir

Vérolliez

Des tirs avec munitions de combat auront lieu aux dates et lieux suivants

ID : 1202.230

Jours/Dates	Heures	Zones dangereuses	Troupes
Lu 13.07.26	08:00 - 20:30	A, B, C, F, G	Militaire 0800-1700 / NJC 1300-2030
Ma 14.07.26	08:00 - 23:00	A, B, C, F, G	
Me 15.07.26	08:00 - 20:30	A, B, C, F, G	Militaire 0800-1200 / NJC 1300-2030
Je 16.07.26	08:00 - 23:00	A, B, C, F, G	Militaire 0800-2300 / NJC 1300-2030
Ve 17.07.26	08:00 - 12:00	A, B, C, F, G	
Sa 18.07.26	08:30 - 18:00	G	NJC
Di 19.07.26	Pas de tir		
Lu 20.07.26	08:00 - 23:00	A, B, C, F, G	Militaire 0800-2300 / NJC 1300-2030
Ma 21.07.26	08:00 - 23:00	A, B, C, F, G	
Me 22.07.26	08:00 - 20:30	A, B, C, F, G	Militaire 0800-1200 / NJC 1300-2030
Je 23.07.26	08:00 - 20:30	A, B, C, F, G	Militaire 0800-1700 / NJC 1300-2030
Ve 24.07.26	08:00 - 12:00	A, B, C, F, G	
Sa 25.07.26	08:30 - 20:30	F, G	NJC
Di 26.07.26	Pas de tir		
Lu 27.07.26	08:00 - 20:30	A, B, C, F, G	Militaire 0800-1700 / NJC 1300-2030
Ma 28.07.26	08:00 - 23:00	A, B, C, F, G	
Me 29.07.26	08:00 - 20:30	A, B, C, F, G	Militaire 0800-1200 / NJC 1300-2030
Je 30.07.26	08:00 - 23:00	A, B, C, F, G	Militaire 0800-2300 / NJC 1300-2030
Ve 31.07.26	08:00 - 12:00	A, B, C, F, G	
Sa 01.08.26	Pas de tir		
Di 02.08.26	Pas de tir		
Lu 03.08.26	08:00 - 20:30	A, B, C, F, G	Militaire 0800-1700 / NJC 1300-2030
Ma 04.08.26	08:00 - 23:00	A, B, C, F, G	
Me 05.08.26	08:00 - 20:30	A, B, C, F, G	Militaire 0800-1200 / NJC 1300-2030
Je 06.08.26	08:00 - 23:00	A, B, C, F, G	Militaire 0800-2300 / NJC 1300-2030
Ve 07.08.26	08:00 - 12:00	A, B, C, F, G	
Sa 08.08.26	08:30 - 18:00	G	NJC
Di 09.08.26	Pas de tir		



- A Place A CD
- B Place B CD
- C Place d'infanterie
- F Stand 300m
- G Stand 25/50m

Spécial Armes: selon "Protocole de feu libre"
Interdiction de tir entre 1200-1300
Troupes: E inf 19

MISE EN GARDE

- Vu le danger de mort, il est interdit de pénétrer dans la zone dangereuse. Les instructions des sentinelles doivent être strictement observées.
- Pendant les tirs, des drapeaux ou des ballons rouges et blancs seront placés en des endroits bien visibles dans la zone dangereuse et près des positions des armes. La nuit, ils seront remplacés par trois lampes rouges disposées en triangle.

Projectiles non éclatés



1. Ne jamais toucher
Il est interdit de toucher ou d'amasser des projectiles ou des éléments de munitions. Les rebuts de munitions explosives peuvent encore exploser après des années et représentent un danger.



2. Marquer l'emplacement
Quiconque trouve un projectile ou des éléments de munitions doit marquer de manière visible l'emplacement de la découverte. Si possible, l'accès au périmètre entourant le raté doit être bloqué et les personnes non autorisées tenues à l'écart.



3. Annoncer la découverte
Les objets suspects peuvent être signalés en tout temps en appelant le 117 (police) ou le 058 481 44 44 (centrale d'annonce des ratés). Il est également possible d'utiliser l'App « Annonce ratés » disponible gratuitement au téléchargement.

- La poursuite pénale selon l'article 225 ou d'autres dispositions du code pénal suisse est réservée.
- Les annonces de dommages de tiers, y compris les dommages causés à des tiers, doivent immédiatement être communiqués au Centre de dommages du DDPS, Maulbeerstrasse 9, 3003 Berne. Hotline 0800 11 33 44 ou par écrit avec le formulaire « Annonce de dommage 33.001 », à télécharger sous www.schadenzentrumvbs.ch
- Toute responsabilité est déclinée en cas de dommages dus à l'inobservation des instructions données par les sentinelles ou celles figurant sur les publications de tir.

Renseignements/Informations

Responsable place de tir : +41 79 652 45 91

Lien internet

Responsable publication : 058 483 37 61

<https://www.armee.ch/avisdetir/1202.230>

Édition du 25.06.2026

Cdmt resp : Sect coord 12

